

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 29 MARS 2017
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Roland BELET, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Max DALET, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Achille FABRE, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Daniel MAYET, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Corinne DELMAS, Aimé HERAL, Alain NAYRAC, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Bérénice LACAN
- Pascale BARAILLE à Philippe RAMONDENC
- Corinne DELMAS à Gérard PRETRE
- Michel DURAND à Emmanuelle GAZEL (à partir du rapport n° 20)
- Aimé HERAL à Jérôme COSTECALDE
- Alain NAYRAC à Claude CONDOMINES
- Guy PUEL à Esther CHUREAU
- Danièle VERGONNIER à Elodie PLATET

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Stéphanie BERBILLE.

Le compte-rendu du 22 février 2017 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **Décision n° 2017 2 D1 du 17 février 2017** : Association MILLAU TRIATHLON : convention de mise à disposition.

Article 1 : Il sera établi une convention autorisant l'Association MILLAU TRIATHLON à utiliser la salle de la Jasse du Cade et la prairie, du vendredi 31 mars au lundi 3 avril 2017.

Article 2 : Cette convention précise que l'Association MILLAU TRIATHLON s'engage à respecter scrupuleusement l'arrêté réglementant l'utilisation du site mis à la disposition de la Communauté ainsi que le règlement intérieur de la salle de la Jasse. Ces derniers seront joints à la convention.

Article 3 : L'Association MILLAU TRIATHLON s'engage à contracter une assurance responsabilité civile à l'égard des tiers et de la Communauté de communes contre tous les dommages et risques que pourraient provoquer le matériel, l'utilisation des locaux et des abords, et cela à compter de la mise à disposition jusqu'à la restitution.

Article 4 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

➤ **Décision n° 2017 2 D2 du 22 février 2017** : Parc d'activités de Millau Viaduc – Gestion des eaux pluviales.

Article 1 : Un avenant sera passé à la convention signée le 29 janvier 2013 avec la société Véolia afin de pouvoir prolonger celle-ci jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard. Les autres termes de cette convention resteront inchangés.

➤ **Décision n° 2017 2 D3 du 7 mars 2017** : Site du Cade : autorisation d'occupation de terrain temporaire du domaine privé (Raid Inter Entreprises).

Article 1 : Une convention, autorisant l'Entreprise ROC & CANYON à occuper temporairement le domaine privé, sur une partie du site du Cade, sera établie afin de préciser les modalités d'occupation.

Article 2 : Désignation des biens : La Communauté de Communes, conformément au plan cadastral joint à la convention, met à la disposition de l'Entreprise ROC & CANYON la prairie et les terrains du site du Cade.

Article 3 : Conditions d'utilisation du site : Le site sera mis à disposition pour une épreuve sportive dénommée « raquettes géantes » dans le cadre de la 4^{ème} édition du Raid Inter-entreprise « le Défi millavois, le samedi 10 juin 2017 ».

L'Entreprise ROC & CANYON s'engage à contracter toutes les polices d'assurance relatives à sa responsabilité en ce qui concerne son activité et à les produire à la première réquisition de la Communauté. Les lieux seront remis propres et en bon état à l'Entreprise.

Ils devront être remis en l'état initial, par ce dernier. Les services de la Communauté procéderont à la vérification de l'état du site. La remise en état est à la charge de l'occupant. En cas d'inexécution de la remise en état par celui-ci, la Communauté de communes l'exécutera d'office aux frais de l'Entreprise ROC & CANYON.

Article 4 : Durée de la convention : La présente autorisation est consentie pour la journée du samedi 10 juin.

Article 5 : Contrepartie financière : Compte tenu de l'engagement de l'Entreprise ROC & CANYON à respecter les lieux et entretenir la prairie, cette autorisation est accordée sans contrepartie.

➤ **Décision n° 2017 2 D4 du 22 mars 2017** : Déchèterie de Millau : Travaux de mise aux normes du réseau d'eaux pluviales - Marché T1617L00.

Article 1 : L'entreprise Ladet TP, 1250 Avenue de l'Aigoual, 12100 MILLAU, est retenue pour :

- la solution de base pour un montant de 54 725.43 € HT soit 65 670.52 € TTC,
- l'option n° 1 pour un montant de 743.85 € HT soit 892.62 € TTC,
- l'option n° 2 pour un montant de 2 271.00 € HT soit 2 725.20 € TTC.

Article 2 : Les travaux seront réalisés dans les délais de 8 semaines à compter de l'émission de l'ordre de service de commencer les travaux.

➤ **Décision n° 2017 2 D5 du 22 mars 2017** : Marché de maintenance de 3 ascenseurs.

Article 1 : Les prestations de maintenance des ascenseurs sont confiées aux sociétés, mieux disantes suivantes :

PACA ASCENSEURS :

Lot n° 1 – ascenseur n° 1 (réf OL 000043) 1 place du Beffroi - 12100 Millau pour un montant de 825.00 € HT soit 990.00 € TTC (TVA à 20 %),

OTIS :

Lot n° 2 – ascenseur n° 2 (réf OL 000057) 4 rue de la Mégisserie 12100 Millau pour un montant de 780.00 € HT soit 936.00 € TTC (TVA à 20 %),

Lot n° 3 – ascenseur n° 3 (réf DH 997) 4 rue de la Mégisserie 12100 Millau pour un montant de 820.00 € HT soit 984.00 € TTC (TVA à 20 %).

Article 2 : Il sera passé un marché avec l'entreprise PACA Ascenseurs retenue pour l'exécution de ces missions, objet du lot n°1, pour un montant total annuel de 825.00 € HT soit 990.00 € TTC.

Il sera passé un marché avec l'entreprise OTIS retenue pour l'exécution de ces missions, objet des lots n° 2 et 3, pour un montant total annuel de 1600.00 € HT soit 1920.00 € TTC.

Le marché est conclu avec chaque entreprise pour une période de 12 mois.

Ce délai pourra être reconduit par reconduction tacite pour 4 autres périodes de 12 mois chacune, avec application de la formule de révision prévu.

🏰 **TOURISME**

1. Office de Tourisme : approbation du projet budget primitif 2017.

Rapporteur : Elodie PLATET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis des commissions tourisme et finances, approuve le budget primitif 2017 de l'Office de Tourisme.*

2. Natural Games 2017 : convention de partenariat entre le Comité d'Organisation des Natural Games (CONG), l'Office de Tourisme et la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Rapporteur : Elodie PLATET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de partenariat entre la Communauté de communes, l'Office de Tourisme et le Comité d'Organisation des Natural Games dans le cadre duquel la Communauté de communes prendrait en charge des dépenses liées :

- aux actions de communication/promotion de l'événement et à la mise en œuvre des différentes épreuves sportives pour un montant maximal de 28 500 € TTC (flyers, affiches, programmes, dossiers de presse, site Internet, documents vidéo, photos...);*
- aux aspects durables de la manifestation à hauteur de 1 500 € TTC maximum.*

2 - approuve le projet de convention ;

3 - autorise son Président ou son représentant à le signer et à procéder aux formalités nécessaires.

3. Réhabilitation du gîte de La Maladrerie : demande de fonds de concours par la Ville de Millau.

Rapporteur : Elodie PLATET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - se prononce favorablement pour accorder un fonds de concours à hauteur de 80 000 €, crédits inscrits au budget primitif 2017,

2 - approuve le projet de convention et autorise son Président à le signer.

4. Espace trail : convention de partenariat avec l'Association Sportive des Grands Causses pour l'entretien des itinéraires, son animation et sa promotion.

Rapporteur : Elodie PLATET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de ce partenariat ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de 600 € à l'ASGC,
- 2 - autorise son Président à signer le projet de convention.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Filière Maraîchage Bio - Association « Le Jardin du Chayran » : renouvellement de la convention d'accompagnement 2017-2019 et participation financière 2017.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*
- 1 - approuve le principe de l'opération et le renouvellement du partenariat avec « Le Jardin du Chayran » pour la période 2017-2019,
 - 2 - approuve l'octroi d'une aide financière annuelle de 30 000 € à l'accompagnement et à l'insertion par l'activité économique au « Jardin du Chayran » pour la période 2017-2019, volet fonctionnement,
 - 3 - approuve l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 26 000 € pour la réalisation du programme d'investissements 2017 notamment en matière d'assainissement,
 - 4 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pluriannuelle 2017-2019 ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

6. Filière Cuir & Savoir Faire d'excellence – Association « Millau Art & Savoir Faire » : participation 2017 et avenant n° 1 à la convention de partenariat 2016-2018.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention : Esther CHUREAU, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*
- 1 - approuve la poursuite du partenariat avec l'association « Millau Art & Savoir Faire » pour l'année 2017,
 - 2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes pour l'exercice 2017 à l'association « Millau Art & Savoir Faire » à hauteur de 10 000 €,
 - 3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 la convention de partenariat 2016-2018 ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

AMENAGEMENT

7. Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) : avis sur le décret modificatif en vue de l'extension du périmètre à la Région Occitanie.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement de l'espace, se prononce favorablement sur le projet de décret modificatif portant extension du périmètre de l'EPF régional à la Région Occitanie et définissant en conséquence les modalités de gouvernance.*

🗑️ **VOIRIE**

8. Aménagement de la RD 809 à Millau : avenant à la convention financière passée avec le Département.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement-voirie et du Bureau :*

1 - approuve le nouveau plan de financement de l'opération ci-dessous :

Dépenses € HT		Recettes			
Désignation des travaux	Montant	Département	Communauté	Commune Millau	Orange
Installation chantier	30 000.00	30 000.00			
Terrassements yc piste	201 842.11	100 921.05	79 407.00	21 514.06	
Chaussées	297 717.90	148 858.95	119 087.16	29 771.79	
Abords yc piste cyclable	486 743.34	243 371.67	229 558.84	13 812.83	
Assainissement pluvial	88 011.25	44 005.63	35 204.50	8 801.12	
Mises à niveau	9 765.00			8 765.00	1 000.00
Réseaux secs	97 843.80			97 843.80	
TOTAUX	1 211 923.40	567 157.30	463 257.50	180 508.60	1 000.00

2 - autorise son Président à signer l'avenant à la convention passée avec le Département et à procéder aux formalités nécessaires.

🗑️ **PERSONNEL**

9. Recrutement d'un responsable de développement territorial contractuel.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission finances/personnel et du Bureau :*

1 - approuve la création de cet emploi de responsable de développement territorial à compter du 15 mai 2017,

2 - autorise son Président à signer le contrat d'engagement à durée déterminée de trois ans à passer avec Monsieur Bruno BEDOS.

10. Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, approuve la modification du tableau des emplois pour prendre en compte :*

- *le départ à la retraite de trois agents, intervenu avant le 1^{er} février 2017 ;*

- la nouvelle dénomination de certains grades conformément aux dispositions des décrets afférents au PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) ;
- la nouvelle structuration des services et notamment la création d'un poste d'ingénieur principal pour l'exercice de la compétence planification dans le cadre d'une procédure de transfert de personnel de la ville de Millau au 1^{er} avril 2017.

11. Création d'un service commun pour l'instruction du droit des sols (ADS).

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à **l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances/personnel et du Bureau, approuve :

1 - la création du service commun pour l'instruction des ADS à compter du 1^{er} mai 2017, après avis des instances paritaires réunies les 21 et 23 mars derniers,

2 - le périmètre des missions du service,

3 - le transfert des agents de la Ville de Millau,

4 - le tableau des effectifs,

5 - les tarifs des prestations ci-dessous :

Type	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation
PC	200	240	+ 40
DP	100	150	+ 50
PA	250	280	+30
PD	80	100	+20
CUa	30	30	-
CUb	60	100	+40

6 - le projet de convention à passer avec les communes concernées et l'autorisation donnée au Président de la signer et de procéder aux formalités nécessaires.

12. Urbanisme : régime indemnitaire du personnel transféré.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à **l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances/personnel et du Bureau, accepte d'instituer un régime indemnitaire dans l'attente de la mise en place de la RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) courant 2017, qui s'appliquera à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes.

✚ FINANCES

13. Fiscalité 2017 : vote du taux des trois taxes directes locales.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à **l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, procède à la fixation des taux suivants qui seraient maintenus au niveau de 2016 :

- cotisation foncière des entreprises : **32.67 %**
- taxe d'habitation : **7.58 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5 %**

14. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à **l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, décide de fixer les taux de TEOM 2017 comme suit :

SECTEUR	TAUX 2016	TAUX 2017
SECTEUR 1		
Millau	9,51 %	9,51%
SECTEUR 2		
Creissels	9,93 %	9,69%
SECTEUR 3		
Aguessac	8,80 %	9,40%
St-Georges de Luzençon	11,33 %	11,09 %
SECTEUR 4		
Rivière sur Tarn	14,05 %	13,13%
SECTEUR 5		
Compeyre	8,80 %	10,30%
Mostuéjols	14,05 %	13,80%
Peyreleau	14,05 %	13,80%
SECTEUR 6		
La Cresse	14,05 %	13,94%
Paulhe	8,80 %	10,44%
SECTEUR 7		
Comprégnac	11,47 %	12,55%
St-André de Vezines	14,05 %	14,27%
Veyreau	14,05 %	14,27%
La Roque Ste Marguerite	8,80 %	10,77%
SECTEUR 8		
Le Rozier	-	8.00 %

15. Service transport : admission de titres en non valeur.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à **l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, se prononce favorablement sur l'admission en non valeur de titres ci-dessous pour cause de recouvrement compromis :

EXERCICE	REFERENCES	MONTANT
2013	T 120	25.00 €
2013	T 121	25.00 €
2014	T 81	25.00 €
2014	T 83	25.00 €
2014	T 90	25.00 €
TOTAL		125.00 €

16. Décision modificative n° 01/2017.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, approuve la décision modificative n° 01/2017.*

ADMINISTRATION GENERALE

17. Désignation d'un représentant suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Rapporteur : Daniel MAYET

Vote du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, après avoir procédé à un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection du suppléant suivant en remplacement de Christian JULIEN : Alain ROUGET.*

18. Parc Naturel Régional des Grands Causses : désignation des représentants de la Communauté au comité syndical du SCOT.

Rapporteur : Daniel MAYET

Vote du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, procède à la désignation des 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants suivants pour siéger au comité syndical périmètre SCOT :*

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
- <i>Daniel DIAZ</i>	- <i>Claude ALIBERT</i>
- <i>Simone GELY</i>	- <i>Alain ROUGET</i>
- <i>Hubert GRANIER</i>	- <i>Bernard SOULIE</i>
- <i>Gérard PRETRE</i>	- <i>Alain NAYRAC</i>
- <i>Christophe SAINT PIERRE</i>	- <i>Bérénice LACAN</i>

19. Contrat de ruralité pour le territoire des Grands Causses : accord cadre pluriannuel 2017-2020.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau, approuve le projet de contrat de ruralité et autorise son Président à le signer.*

Départ de Michel DURAND

20. Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) : avis de la Communauté.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis des commissions transports, développement économique, administration générale et du Bureau, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public.*

21. Groupement de commandes SIEDA achat électricité et gaz.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission finances et administration générale et du Bureau :*

1 - décide de l'adhésion de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses au groupement de commandes précité pour :

- o l'acheminement et la fourniture d'électricité et ou gaz,*
- o la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.*

2 - approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par le Président pour le compte de la Communauté dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

3 - prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la Communauté pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

4 - autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et ce sans distinction de procédures,

5 - autorise le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,

6 - autorise le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

7 - s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

8 - habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

22. Médiathèque : avenants aux marchés de travaux et mobilier.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau, autorise son Président à signer les avenants correspondants dont le total HT s'élève à 19 836.43 €, soit 0.9 % du total de 2 259 194.61 € HT des marchés initiaux et à procéder aux formalités administratives nécessaires.*

23. Marchés publics : liste des attributions 2016.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte de la liste des attributions 2016 qui a été présentée au Bureau de la Communauté.*

🗑️ **ENVIRONNEMENT**

24. Fête du vélo « en rue libre » - édition 2017 : convention avec l'association EVE.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents (Karine ORCEL ne prend pas part au vote), conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette convention ainsi que le versement d'une participation à l'association EVE à hauteur de 7 000 €,*
- 2 - autorise son Président à signer la convention.*

25. Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) : transfert de l'élaboration au Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement et du Bureau, approuve le transfert de la compétence de l'élaboration du PCAET au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses.*

🏠 **HABITAT**

26. OPAH-RU 2017 : avenant n° 3 à la convention pour la modification des objectifs initiaux de 2017, prolongation de l'opération jusqu'au 31/12/2017 et intégration de la commune du Rozier.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission habitat et du Bureau, décide :*

- 1 - d'augmenter les objectifs quantitatifs des dossiers pour 2017 et les financements correspondants,*
- 2 - d'intégrer la commune Le Rozier (48) au périmètre de l'OPAH-RU,*
- 3 - de prolonger la durée de l'opération jusqu'au 31 décembre 2017,*
- 4 - de prendre acte des nouvelles modalités de l'éco-chèque logement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,*
- 5 - d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'OPAH-RU et d'autoriser son Président à le signer et à procéder aux formalités nécessaires à sa mise en œuvre.*

🚗 **TRANSPORTS**

27. DETR 2017 : demande subvention pour mise en accessibilité abribus Hôpital.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission transports et du Bureau :*

1 - approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses (HT) : 25 000 €

Recettes :

- État (DETR 2017) (30 %) : 7 500 €

- Communauté de communes de Millau Grands Causses : 17 500 €

Total : 25 000 €

2 - autorise son Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2017 ;

3 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux conformément au code des marchés publics et à la réglementation en matière d'accessibilité des points d'arrêts de bus et de la voirie ainsi qu'à procéder aux formalités nécessaires.

La séance est levée à 20h30.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 29 mars 2017.

Fait à Millau, le 5 avril 2017

Le Président
Gérard PRETRE